



FOIRE AUX QUESTIONS

Inscription

Qui peut s'inscrire aux transports scolaires Lila Presqu'île ?

Comment et quand inscrire ou réinscrire mon enfant ?

Comment procéder pour inscrire un deuxième enfant (ou plus) ?

Je souhaite demander un arrêt qui n'apparaît pas dans la sélection...

J'ai plusieurs enfants mais ils n'apparaissent pas tous sur mon portail alors qu'ils sont tous inscrits aux transports scolaires...

J'ai créé plusieurs comptes

Où en est l'avancement de mon dossier ?

J'ai fait une inscription hors délai

Je ne suis pas certain de l'établissement de mon enfant...puis-je modifier ou annuler mon inscription ?

Combiné YCÉO (STRAN) : pour qui ?

Je n'arrive pas à me connecter à mon Portail

Je n'arrive pas à saisir ma commune (d'habitation)

J'ai perdu mon identifiant ou mon mot de passe

Je clique sur "mot de passe oublié", je rencontre des difficultés

J'ai changé d'adresse courriel et/ou d'adresse postale

Païement

Quels sont les modes de règlement possibles ?

Quand vais-je être prélevé ?

Où trouver ma facture ?

Situation familiale

Garde alternée

Famille d'accueil

Demandes particulières

Elèves internes

Cartes Bis

Changement d'établissement scolaire et/ou déménagement

Usager sans abonnement scolaire

Correspondants

Carte de car : réception, validité, duplicata, résiliation...

La carte de transport est perdue, détériorée ou cassée, que dois-je faire ?

J'ai inscrit mon enfant, quand vais-je recevoir sa carte de transport ?

Puis-je utiliser les lignes régulières avec ma carte de transport scolaire ?

La carte de car est-elle valable l'été ?

Je veux résilier mon abonnement

Inscription

Qui peut s'inscrire aux transports scolaires Lila Presqu'île ?

Le transport scolaire organisé sur la Presqu'île de Guérande concerne (sous réserve de respecter la carte scolaire établie par les inspections académiques et la sectorisation définie par Lila Presqu'île) :

- Les élèves scolarisés dans un établissement desservi par Lila Presqu'île ;
- Les élèves ayant 3 ans révolus.

Les dérogations établies par les établissements scolaires ou les académies ne signifient pas pour autant que le transport scolaire est assuré. Il est nécessaire de se renseigner auprès de Lila Presqu'île pour s'assurer de la desserte.

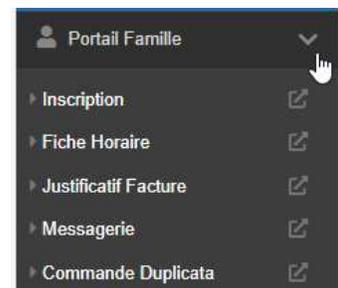
Comment et quand inscrire ou réinscrire mon enfant ?

Les inscriptions pour la rentrée 2025-2026 sont ouvertes du 2 mai au 6 juillet 2025. En dehors de cette période, l'inscription est possible en cours d'année, sous réserve des places disponibles. **Notez que tout semestre commencé est dû.**

L'inscription vaut engagement pour une année scolaire complète. Elle doit être formulée chaque année, il n'y a pas de tacite reconduction.

Les inscriptions doivent être effectuées sur le site internet dédié aux transports scolaires, portail Lila Presqu'île.

Ce portail, accessible via le site www.lilapresquile.fr, facilite les démarches et permet de s'inscrire facilement en quelques clics.



De plus, vous pouvez consulter les horaires des cars scolaires

de vos enfants, effectuer une demande de duplicata, accéder à vos factures...

Le numéro de portable et l'adresse mail communiqués permettent d'informer rapidement en cas d'intempéries ou de retards impactant le circuit scolaire.

Les inscriptions et réinscriptions effectuées après la date limite des inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles dans les cars.

Attention, après cette date, les élèves seront affectés sur les circuits et les arrêts existants. Une majoration du tarif est appliquée pour les réinscriptions effectuées après la date limite d'inscription.

L'inscription s'effectue en ligne.

Avant de commencer, munissez-vous :

- D'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (en 2 fois).
- Si garde alternée : justificatif (copie du jugement ou attestation sur l'honneur signée par les deux parents).
- Pour les enfants suivis par l'ASE, justificatif de prise en charge du Département.
- Connectez-vous à votre Portail Lila Presqu'île scolaire.

Votre enfant est inscrit aux transports scolaires Lila Presqu'île pour 2024-2025 et <u>vous souhaitez renouveler son inscription pour 2025-2026</u>	<i>Connectez-vous. Cliquez à gauche de l'écran sur "Portail famille" puis "Inscription", puis sur le nom de votre enfant. Vous n'avez plus qu'à modifier ou compléter les informations.</i>
Vous inscrivez votre enfant pour la première fois aux transports scolaires Lila Presqu'île	<i>Connectez-vous. Cliquez à gauche de l'écran sur "Portail famille" puis "Inscription" puis "Ajouter" et complétez les informations.</i>
Votre enfant est inscrit aux transports scolaires Lila Presqu'île pour 2024-2025 et <u>vous ne souhaitez pas renouveler son inscription pour 2025-2026</u>	<i>Ne faites rien, il n'y a pas de reconduction tacite.</i>

Choisissez votre mode de paiement : mise à disposition de facture sur votre portail ou prélèvement automatique (en 2 fois)

Une fois les données renseignées et l'opération validée, un mail de confirmation de l'enregistrement de l'abonnement vous sera adressé.

Comment procéder pour inscrire un deuxième enfant (ou plus) ?

Connectez-vous à votre Portail Lila Presqu'île scolaire.

Cliquez sur "Inscription" : le nom et prénom de votre enfant déjà inscrit est indiqué.

Puis cliquez sur "Ajouter" et complétez les informations pour votre deuxième enfant.

Je souhaite demander un arrêt qui n'apparaît pas dans la sélection...

La demande doit être effectuée lors de l'inscription sur le Portail.

Expliquez votre demande dans OBSERVATION (onglet 1) et indiquez dans le menu déroulant Arrêt : JE NE TROUVE PAS MON POINT D'ARRET (onglet 2).

J'ai plusieurs enfants mais ils n'apparaissent pas tous sur mon portail alors qu'ils sont tous inscrits aux transports scolaires...

Les fratries sont liées grâce à votre adresse mail.

Si vous n'avez pas indiqué la même adresse mail sur tous les dossiers, les enfants ne seront pas regroupés sur un même portail.

C'est pourquoi l'adresse mail utilisée (et qui sert d'identifiant pour vous connecter à votre portail) doit être la même pour toute la fratrie.

Idem pour la facture (qui regroupera tous les enfants inscrits avec la même adresse mail).

J'ai créé plusieurs comptes

UN SEUL COMPTE pour tous vos enfants.

L'adresse mail permet de lier tous les dossiers. C'est pourquoi vous devez indiquer la même adresse mail pour chacun d'entre-eux.

Où en est l'avancement de mon dossier ?

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier, vous devez vous connecter sur votre Portail Lila Presqu'île scolaire avec vos identifiants (adresse mail) et mot de passe.

A Reconduire : élève à réinscrire, si besoin.

Non Contrôlé : dossier enregistré mais pas encore contrôlé.

En Attente : dossier en attente de pièces justificatives ou de modification.

Modifié : dossier modifié par la famille.

Pré inscription : dossier contrôlé et qui sera validé courant juin.

Contrôle : dossier validé. La carte vous sera envoyée par voie postale fin août.

J'ai fait une inscription hors délai

Les inscriptions pour l'année 2025-2026 sont à effectuer entre le 2 mai et le 6 juillet 2025 pour débiter l'abonnement en septembre.

Une majoration de 25 € (par famille) est appliquée pour toute réinscription effectuée après le 6 juillet (pas de pénalités pour les nouvelles inscriptions).

Les inscriptions et réinscriptions effectuées après le 6 juillet seront acceptées dans la limite des places disponibles dans les cars. **Attention, après cette date, les élèves seront affectés sur les circuits et les arrêts existants.**

Je ne suis pas certain de l'établissement de mon enfant... puis-je modifier ou annuler mon inscription ?

Toute inscription entrainera une facturation (tout semestre commencé est dû), sauf si vous résiliez votre abonnement AVANT le 15 septembre 2025 (sans motif).

De même, toute modification pourra être effectuée AVANT le 15 septembre 2025 (sans justificatif) : changement établissement, changement de régime, changement d'adresse...

Combiné YCÉO (STRAN) : pour qui ?

Lila Presqu'île offre la possibilité aux élèves scolarisés ou domiciliés à Saint-Nazaire de combiner leur abonnement avec le réseau urbain Ycéo (sélection à faire au moment de l'inscription).

Abonnement Lila Presqu'île (200 €) + combiné Ycéo (69 €) = 269 €

Je n'arrive pas à me connecter à mon Portail

Avant de commencer, quelques conseils pratiques.

Pour procéder à l'inscription :

- Utiliser un ordinateur et non un téléphone portable ou une tablette tactile
- Disposer d'une connexion Internet
- Se connecter sur le navigateur web Firefox ou Google Chrome
- Utiliser de préférence le code postal pour la saisie d'une ville

La date de naissance du représentant légal est obligatoire, si vous ne renseignez pas cette information, vous ne pourrez pas passer à l'étape suivante.

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez vous rendre dans les bureaux de Lila Presqu'île.

Quelques astuces si vous ne parvenez pas à vous connecter à votre Portail :

Si vous ne recevez pas le mail qui vous rappelle votre identifiant, vérifiez les mails indésirables de votre messagerie (SPAMS).

Vérifiez également que vous ne faites pas d'erreur dans la saisie de votre identifiant (adresse mail que vous nous avez communiquée lors de l'inscription).

Je n'arrive pas à saisir ma commune (d'habitation)

Lors de l'inscription via le portail Lila Presqu'île scolaire, si vous ne pouvez pas saisir votre commune dans l'onglet 2 (Parents, Adresses et Arrêts), vérifiez que l'établissement est indiqué dans l'onglet 1 (Usager-élève).

S'il n'est pas indiqué, il faut l'indiquer et saisir votre commune ensuite.

J'ai perdu mon identifiant ou mon mot de passe

Etape 1 : Cliquez sur « Identifiant ou mot de passe oublié ? »

Etape 2 : Renseignez votre adresse mail.

Etape 3 : Vous recevrez un mail avec votre identifiant qui vous permettra de changer votre mot de passe. Saisissez votre code de validation dans l'écran suivant pour générer un nouveau mot de passe.

Etape 4 : Saisissez un nouveau mot de passe puis confirmez le.

Etape 5 : Dès que le mot de passe est validé, vous serez redirigé vers la page d'accueil du site où vous pourrez vous connecter à votre compte.

Astuces et conseils :

Quelques astuces si vous ne parvenez pas à vous connecter à votre portail :

- Si vous ne recevez pas le mail, vérifiez les mails indésirables de votre messagerie.
- Vérifiez également que vous ne faites pas d'erreur dans la saisie de votre identifiant (adresse mail que vous nous avez communiquée lors de l'inscription).

Si malgré ces manipulations vous ne parvenez pas à réinitialiser votre mot de passe, merci de ne pas créer un nouveau compte et de contacter Lila Presqu'île.

Je clique sur “mot de passe oublié”, je rencontre des difficultés

Si vous ne recevez pas le mail, vérifiez les mails indésirables de votre messagerie. Vérifiez également que vous ne faites pas d'erreur dans la saisie de votre identifiant.

J'ai changé d'adresse courriel et/ou d'adresse postale

Si le dossier a été validé par nos services (CONTROLE), aucune modification ne peut être apportée par la famille.

Contactez Lila Presqu'île pour procéder à toute modification.

Paieiment

Quels sont les modes de règlement possibles ?

Soit par prélèvement automatique, soit par mise à disposition de facture sur le portail.

Les paiements à réception de facture s'effectuent directement **auprès de la Trésorerie de Pontchâteau située 5 place de l'Église, 44160 Pontchâteau** grâce à l'ensemble des moyens suivants :

Modalités de règlement :

- par virement bancaire sur le compte du SGC en indiquant les références sur l'avis. RIB :
30001 00752 F4480000000 87
IBAN : FR52 3000 1007 52F4 4800 0000 087
BIC : BDFEFRPPCCT
- par carte bancaire : en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations dans l'encadré à droite
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public en joignant le talon ci-dessous et à adresser directement à la Trésorerie de Pontchâteau ;
- par carte bancaire sur place au service de gestion comptable de Pontchâteau ou par téléphone.
- En **numéraire dans la limite de 300€ ou carte bancaire** chez l'un des buralistes-partenaires agréés dont la liste est disponible sur [Paieiment de proximité | impots.gouv.fr](http://Paieiment.de.proximite|impots.gouv.fr)

**LE PAIEMENT A DISTANCE :
PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE, PLUS PRATIQUE, PLUS ECOLO...**

En cas de factures impayées sur les années scolaires précédentes, la réinscription de l'élève concerné est possible mais elle ne pourra pas être validée et la carte ne sera pas envoyée.

Seul le paiement des titres en cours auprès de la Trésorerie de Pontchâteau permettra de récupérer la carte dans les bureaux de Lila Presqu'île.

Quand vais-je être prélevé ?

Les prélèvements ont lieu mi-octobre et mi-février.

- **Période 1** : de la rentrée de septembre (*calendrier national*) à janvier inclus
- **Période 2** : de février à la fin de l'année scolaire (*calendrier national*).

Où trouver ma facture ?

Un mail vous est adressé lorsque vos factures sont disponibles sur votre Portail Lila Presqu'île (courant octobre 2025 et courant février 2026).

Rubrique "Justificatif facture", en cliquant sur l'icône :



Aucune facture n'est envoyée par courrier.

Situation familiale

Garde alternée (par exemple : une semaine chez la maman et une semaine chez le papa)

Elle doit être justifiée par la copie du jugement ou l'attestation sur l'honneur signée par les deux parents.

Le tarif « garde alternée » est appliqué à **compter du semestre suivant la réception des justificatifs.**

L'élève est affecté à deux circuits maximum.

Si besoin du transport scolaire au départ des deux domiciles de l'élève, chaque parent doit effectuer une inscription à partir de son domicile à un coût correspondant à 50 % du tarif plein. L'élève disposera d'une seule carte de car avec les deux circuits mentionnés qu'il utilisera en fonction de son lieu de résidence.

La carte sera envoyée à l'adresse du parent qui s'est inscrit en premier (représentant légal 1).

Si besoin du transport scolaire seulement chez l'un des parents, et que la garde alternée est justifiée auprès de nos services, le parent concerné sera facturé 50 % du tarif plein.

ATTENTION : chaque parent doit procéder à l'inscription au départ de son domicile. Seules les coordonnées du représentant légal 2 seront indiquées par le représentant légal 1. Les autres informations (règlement, arrêt, dépôt de documents...) doivent être complétées par le représentant légal 2.

IMPORTANT : Une demande de Carte Bis ne peut se substituer à une garde alternée.

Famille d'accueil

Si les frais de transport de l'enfant que vous souhaitez inscrire sont pris en charge par un organisme (foyer, association, Département), munissez-vous du document attestant de cette prise en charge.

Vous devrez le fournir lors de l'inscription pour ne pas avoir à avancer les frais de transport. Sans ce document, vous serez facturé personnellement.

Demandes particulières

Elèves internes

Si votre enfant est interne : le tarif de son abonnement annuel est de 136 €.

La carte de transport est valable le lundi matin et le vendredi après-midi sur le circuit mentionné sur la carte.

L'UTILISATION DES LIGNES RÉGULIÈRES EST AUTORISÉE LE LUNDI POUR SE RENDRE A LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LE VENDREDI POUR REGAGNER LEUR DOMICILE.

Cartes Bis

Pour des motifs divers (activités sportives ou culturelles...), l'élève peut avoir besoin, une ou plusieurs fois par semaine, de monter ou de descendre à un arrêt qui n'est pas celui indiqué sur sa carte. Dans ce cas, il est nécessaire de demander une Carte Bis au moins 10 jours avant la date souhaitée.

Les demandes de Cartes Bis sont traitées à partir de la rentrée scolaire, dans la limite des places disponibles dans les véhicules.

Le coupon remis doit être joint à la carte d'abonnement et présenté à chaque montée dans le véhicule. Elle sera acceptée sur un arrêt déjà desservi sur le circuit scolaire pour l'année en cours.

Un élève ne peut pas avoir deux Cartes Bis sur une même période.

Une demande de Carte Bis ne peut se substituer à une garde alternée.

Lila Presqu'île est susceptible d'annuler l'autorisation, en cas de surcharge, priorité étant donnée aux élèves qui s'inscrivent en cours d'année scolaire. Dans ce cas, la famille sera informée dans les meilleurs délais.

Changement d'établissement scolaire et/ou déménagement

En cas de changement d'établissement scolaire en cours d'année et/ou de déménagement, nous vous invitons à contacter Lila Presqu'île.

Usager sans abonnement scolaire

Coupon USAS (Usager Sans Abonnement Scolaire) : Tout usager peut bénéficier des circuits des transports scolaires sans y être abonné (dans la limite des places disponibles).

Une demande d'autorisation doit être effectuée auprès des services Lila Presqu'île.

L'utilisateur devra également présenter un titre de transport Lila Presqu'île (Tarifs lignes régulières, voir www.lilapresquile.fr) à chaque montée dans le car. Le formulaire de demande de carte USAS est disponible sur le site internet.

La carte USAS sera acceptée sur un arrêt déjà desservi sur le circuit scolaire pour l'année en cours.

Lila Presqu'île est susceptible d'annuler l'autorisation, en cas de surcharge, priorité étant donnée aux élèves qui s'inscrivent en cours d'année scolaire. Dans ce cas, la famille sera informée dans les meilleurs délais.

Correspondants

Les correspondants des élèves inscrits aux transports scolaires peuvent être transportés, dans la limite des places disponibles, et en accord avec l'établissement scolaire les accueillant, avec une autorisation délivrée par Lila Presqu'île (USAS : Usager Sans Abonnement Scolaire).

Les correspondants, présents pour une durée maximale de 14 jours, seront autorisés à utiliser (gratuitement) le circuit scolaire affecté mais devront obligatoirement se munir de l'autorisation mentionnée ci-dessus. Cette autorisation sera valable uniquement sur le circuit autorisé.

Au-delà de 15 jours, cette autorisation devra être accompagnée d'un titre de transport Lila Presqu'île (Tarifs lignes régulières, voir lilapresquile.fr) et présentée à chaque montée dans le véhicule.

Les correspondants ne peuvent bénéficier d'un abonnement scolaire. Par conséquent, aucune inscription sur le portail ne sera acceptée.

Carte de car : réception, validité, duplicata, résiliation...

La carte de transport est perdue, détériorée ou cassée, que dois-je faire ?

En cas de perte ou de vol, un duplicata doit être demandé dans la semaine suivant la perte, via le portail Lila Presqu'île Scolaire, au tarif en vigueur de 15 €.

Une tolérance d'une semaine (sans carte) est accordée sur le circuit scolaire pour permettre à l'utilisateur de retrouver sa carte.

En cas de carte retrouvée après l'édition d'un duplicata, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucune photocopie ne sera admise et son usage fera l'objet de pénalités.

Attention, la présentation de la carte prise en photo sur smartphone ne sera pas acceptée.

J'ai inscrit mon enfant, quand vais-je recevoir sa carte de transport ?

La carte de car de votre enfant vous sera adressée par voie postale fin août.

Dès réception de la carte, il convient de coller une photo de l'élève datant de moins d'un an.

La carte est individuelle. L'élève doit être porteur en permanence de sa carte et la présenter spontanément au conducteur à chaque montée, ou à tout agent de contrôle.

Puis-je utiliser les lignes régulières avec ma carte de transport scolaire ?

LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE PERMET A CHAQUE ÉLÈVE D'UTILISER LES LIGNES DU RÉSEAU RÉGULIER DE LA PRESQU'ÎLE LES JOURS DE SEMAINE, LE WEEK-END ET LES PETITES VACANCES SCOLAIRES (**DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET EN DEHORS DES HORAIRES DES CARS SCOLAIRES. ATTENTION, PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES POUR CERTAINES LIGNES A CERTAINS HORAIRES**)

EN CAS DE SURCHARGE, LA PRIORITÉ EST DONNÉE AUX NON-SCOLAIRES. **LE CONDUCTEUR PEUT DONC REFUSER L'ACCÈS A UN ÉLÈVE AYANT UN ABONNEMENT SCOLAIRE PUISQU'IL DISPOSE D'UN CIRCUIT SCOLAIRE QUI LUI EST DÉDIÉ.**

L'ABONNEMENT SCOLAIRE N'EST PAS VALABLE SUR LES DEUX LIGNES VIRTUELLES A1 ET A2.

POUR LES ÉLÈVES INTERNES, L'UTILISATION DES LIGNES RÉGULIÈRES EST AUTORISÉE LE LUNDI POUR SE RENDRE A LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LE VENDREDI POUR REGAGNER LEUR DOMICILE.

A chaque montée, l'élève doit présenter son titre de transport. Durant le trajet, un agent de contrôle est en droit de demander la présentation du titre.

La carte de car est-elle valable l'été ?

La carte de transport donne accès aux cars scolaires uniquement pendant la période scolaire au regard du calendrier défini par l'Education Nationale, à raison d'un aller/retour par jour scolaire. Aucune circulation ne sera aménagée en dehors de ce calendrier.

Ce qui signifie qu'elle n'est pas valable sur la période des « grandes vacances » d'été.

Je veux résilier mon abonnement

Les demandes d'annulation de l'abonnement scolaire sont acceptées uniquement pour les cas suivants :

- ✓ Déménagement (définitif) ;
- ✓ Changement d'établissement scolaire (définitif) ;
- ✓ Arrêt de la scolarité (définitif) ;

Aucun autre motif ne sera retenu (à noter que le permis de conduire n'est pas un motif d'annulation).

Dans ces cas, la carte d'abonnement ainsi que les pièces justificatives inhérentes au motif doivent être retournées à Lila Presqu'île dans les meilleurs délais. Si la carte d'abonnement a été détruite ou perdue, un duplicata sera facturé au tarif en vigueur.

Pour être acceptée, chaque demande doit se faire par écrit via le formulaire de demande d'annulation disponible sur le site internet (courrier ou mail) et être accompagnée de justificatifs et de la carte d'abonnement. La date d'annulation prise en compte sera celle de **la réception du dossier complet**.

Aucun remboursement ne sera effectué. Toute période de facturation commencée est due (exemple : si l'annulation a lieu en novembre, la période 1 sera facturée mais pas la période 2. Si l'annulation a lieu en mars, les périodes 1 et 2 seront facturées).

- **Période 1** : de la rentrée de septembre (*calendrier national*) à janvier inclus
- **Période 2** : de février à la fin de l'année scolaire (*calendrier national*).

LES PERIODES DE STAGES NE SONT PAS REMBOURSÉES. IL CONVIENT DE SE RENSEIGNER AUPRES DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE POUR CONNAITRE LE NOMBRE DE STAGES QUE L'ELEVE DEVRA EFFECTUER DANS L'ANNÉE. S'IL DOIT EFFECTUER PLUSIEURS STAGES, LES SERVICES DE LILA PRESQU'ÎLE SONT A LA DISPOSITION DES FAMILLES POUR PROPOSER L'ABONNEMENT ADAPTÉ. RAPPEL : L'ABONNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE VAUT POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE COMPLÈTE.

En cas d'évènements imposés par des mesures gouvernementales, une compensation financière est effectuée à partir de 4 semaines consécutives. Au-delà de 4 semaines de suspension, le remboursement se fera au réel des semaines de non-circulation sans dépasser 12 semaines.